

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-1420

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Année 2021

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Déchets

Rapporteur : Madame Isabelle Petiot

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charriot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrier-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pilon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Bub), M. Brumm (pouvoir à Mme Burillon), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), M. Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Corsale).

Conseil du 12 décembre 2022**Délibération n° 2022-1420**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Année 2021

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application des articles D 2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est présenté par le Président de la Métropole de Lyon à l'assemblée délibérante. Ce rapport est, notamment, destiné à l'information des usagers.

Le rapport et l'avis du Conseil de la Métropole sont mis à la disposition du public.

Le Conseil municipal de chaque commune située sur le périmètre de la Métropole est destinataire du rapport annuel adopté en séance.

Le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés tel que présenté comporte, notamment, les indicateurs techniques et financiers, quantitatifs et qualitatifs, prévus dans le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

I - Introduction

Depuis janvier 2020, le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est piloté par une régie à autonomie financière. Elle s'accompagne de la mise en place d'un budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, qui permet d'isoler les dépenses et les recettes du service et ainsi de renforcer la transparence et la lisibilité des comptes. Le rapport annuel couvre désormais le périmètre complet de la régie déchets, incluant, notamment, les déchets ménagers et assimilés collectés sur l'espace public (corbeilles de propreté, dépôts sauvages, etc.).

L'année 2021 marque l'arrivée :

- d'un nouveau service de collecte des déchets alimentaires (déployé en premier lieu à Lyon 7ème),
- de la distribution gratuite de composteurs aux usagers habitant en maison individuelle.

Ces 2 dispositifs viennent compléter l'offre métropolitaine de tri à la source des biodéchets.

À noter également en 2021, la réouverture du centre de tri de Saint-Fons, fermé depuis l'incendie de juillet 2019, et la réouverture de la déchèterie-donnerie de Rillieux-la-Pape, après 8 mois de travaux.

Pour rappel, l'année 2020 avait été fortement impactée par la crise sanitaire, qui avait conduit à une forte diminution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés.

II - Prévention et collecte des déchets

Le rapport rend compte de la politique et des actions menées par la Métropole en sa qualité d'autorité organisatrice et de maître d'ouvrage du service au cours de l'année 2021 :

- entre 2010 et 2021 : réduction de 5,8 % des déchets ménagers et assimilés produits par an et par habitant (de 427,1 à 402,2 kg par habitant). Objectif fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte : - 10 % entre 2010 et 2020. Objectif fixé par la loi anti-gaspillage et économie circulaire (loi AGECL) : - 15 % de 2010 à 2030,

- entre 2010 et 2021 : augmentation de 3,8 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant avec une augmentation de la quantité de verre collecté par habitant (+ 2,9 %), une augmentation des ordures ménagères résiduelles produites par habitant (+ 1 %) et une hausse des emballages légers et papiers produits par habitant (+ 2,2 %) de 2020 à 2021,

- développement des silos de surface de proximité pour la collecte des emballages légers et des papiers, dans la continuité des actions initiées en 2015 : + 57 silos par rapport à 2020,

- stabilisation des tonnages collectés en déchèterie par rapport à 2019 (la comparaison avec l'année 2020 n'étant pas représentative en raison de la fermeture des équipements lors du confinement national de mars-avril 2020), avec, notamment, une diminution des papiers/cartons (- 2,4 %), des encombrants (- 3,2 %) et des déchets verts (- 5,4 %). La fréquentation des déchèteries a, quant à elle, baissé de 4 % (toujours par rapport à 2019) avec 2 112 493 passages enregistrés.

- dans la continuité des actions mises en place depuis 2016, on notera le développement de dispositifs de collecte complémentaires aux déchèteries assurant un service de proximité aux usagers :

- . 180 points de collecte spécifique des sapins (322 t, + 7,7 % par rapport à 2020),

- . 12 points de collecte saisonnière de végétaux sur des communes éloignées des déchèteries fixes (803 t),

- . une déchèterie fluviale (126 t, - 27,6 % par rapport à 2019). La comparaison par rapport à l'année 2020 n'est pas pertinente en raison de la longue fermeture du site liée à la pandémie,

- . 9 déchèteries mobiles à Lyon et Villeurbanne, pour la collecte des déchets de carton, bois, métaux, des meubles, des petits appareils en mélange, des encombrants et des dons (208 t). La comparaison à l'année 2020 n'est pas pertinente en raison de l'arrêt du dispositif lié à la pandémie,

- . mise en place d'un nouveau service de collecte des déchets alimentaires : 171 t collectées en quelques mois à Lyon 7ème,

- poursuite des actions engagées en matière de prévention des déchets :

- . 15 déchèteries équipées en espace donneries représentant 424 t de dons acheminés vers les structures de l'économie sociale et solidaire,

- . le développement du compostage collectif avec la mise en place de 202 projets de compostage partagé, en pied d'immeubles, à l'échelle d'un quartier ou au sein d'écoles du territoire (+ 13 % entre 2020 et 2021), l'élargissement des solutions de mise à disposition de broyat,

- . poursuite des sessions de sensibilisation aux pratiques individuelles de compostage et de gestion alternative des déchets verts, commencées en 2020,

- . distribution gratuite de 6 273 composteurs aux usagers habitant en maison individuelle,

- . lutte contre le gaspillage alimentaire avec des actions, notamment, dans la restauration collective,

- . accompagnement de 3 crèches pour le passage aux changes lavables à Lyon 6ème, Saint-Fons et Villeurbanne.

III - Traitement des déchets

La priorité a été donnée à la valorisation matière et énergétique pour le traitement des déchets ménagers et assimilés (taux de valorisation : 93,5 %) :

- 61 % des déchets orientés vers la valorisation énergétique (ordures ménagères résiduelles, refus de tri de la collecte sélective, déchets diffus spécifiques, déchets d'ébouage, etc.),
- 32,5 % des déchets orientés vers la valorisation matière : recyclage, régénération ou compostage, remblaiement (déchets en provenance des déchèteries ou de la collecte sélective, dépôts sauvages, verre, emballages légers et papiers),
- 6,5 % des déchets orientés vers le stockage. En 2021, 83 % des déchets stockés proviennent des déchèteries (30 490 t d'encombrants et de gravats n'ayant pu être valorisés),
- la performance de recyclage des emballages est en augmentation (64,2 % contre 60,7 % en 2020) mais encore éloignée de l'objectif national de 75 %. Plusieurs facteurs expliquent ces résultats : la modernisation des procédés et l'extension des consignes de tri permettent de capter un maximum du gisement, cependant, le taux de refus de tri est très important (erreurs des habitants) et vient pénaliser les résultats,
- la totalité des 316 248 t d'ordures ménagères résiduelles produites sur l'agglomération ont été valorisées énergétiquement dans les unités de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de la Métropole,
- la valorisation de 77 509 t de sous-produits d'incinération des déchets ménagers et assimilés (métaux ferreux et non-ferreux, mâchefers, suies),
- entre 2010 et 2021 : réduction de 42,2 % des déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage. Cette réduction est directement liée au recours au stockage en période de délestage des unités de valorisation énergétique (inexistant en 2021). L'objectif, fixé par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, est une baisse de 30 % de 2010 à 2020. L'objectif fixé par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGE) du 10 février 2020 est une baisse de 50 % de 2010 à 2025.

IV - Actions limitant l'impact des activités sur l'homme et l'environnement

Des mesures ont été prises pour améliorer les conditions de travail des agents (régie et entreprises) en termes d'hygiène et de sécurité :

- accidentologie du personnel en régie (collecte, unité logistique et véhicules industriels, UTVE) : - 5 % par rapport à 2020,
- cohabitation avec les modes doux : poursuite du travail de définition des bonnes pratiques (positionnement des véhicules, balisage, comportement à adopter, etc.),
- formations aux risques psycho-sociaux : en 2021, les managers de proximité de la subdivision de collecte (COL nord-ouest) ont participé à des ateliers animés par un psychologue du travail et le conseiller en prévention. Il est prévu que ce travail soit étendu aux autres services,
- suppression progressive de la pratique des marches-arrières lors de la collecte des ordures ménagères.

Des actions ont été menées pour limiter l'impact sur la santé et l'environnement :

- bilan des émissions de gaz à effet de serre générées et évitées par les activités : au global, la gestion des déchets génère 236 kg eqCO₂/habitant en brut, ce qui correspond aux émissions de 1 324 km parcourus en voiture. Une fois la prise en compte des émissions évitées, cela ne représente plus que 54 kg eqCO₂/habitant,
- 100 véhicules propres en service à la fin 2021 (+ 7,5 % par rapport à 2020),
- dans les 2 unités de valorisation énergétique : l'équivalent de 18 784 foyers alimentés par l'électricité produite et l'alimentation de réseaux de chaleur (40 400 équivalent logements).

La régie déchets et insertion : les marchés des déchets et de la propreté, tous dispositifs confondus (clauses d'insertion classiques et marchés réservés) représentent, en 2021, 72 915 heures d'insertion, soit 15 % de l'ensemble des heures d'insertion réalisées par la Métropole.

Enfin, la Métropole a poursuivi ses actions solidaires, à savoir :

- le versement d'une subvention de 8 161 € à l'Association française contre les myopathies (AFM) calculée en fonction des quantités de papiers, journaux et magazines collectés tout au long de l'année,
- une promesse de don de 100 930 € à la Ligue contre le cancer grâce à la collecte du verre.

V - Bilan financier

Les dépenses du service s'élèvent à 145 M € HT / 153 M € TTC (+ 5,9 % par rapport à 2020).

Les recettes issues des activités s'élèvent à 38,2 M € HT. Dans le cadre de la création du budget annexe en 2020, il n'a pas été procédé aux rattachements des recettes en fin d'exercice, la comparaison entre 2021 et 2020 n'est donc pas pertinente. Les recettes 2021 ont cependant dépassé le niveau de 2019 de 4,6 M €.

Il est proposé au Conseil de prendre acte de ce rapport relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole pour l'année 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Le Conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés entendu ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Prend acte des éléments détaillés du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole pour l'année 2021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221212-294636-DE-1-1 Date de télétransmission : 14 décembre 2022 Date de réception préfecture : 14 décembre 2022
